



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



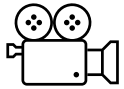
# Lutte anti-vectorielle : se préparer à la saison estivale

## Webinaire du 20 mai 2026

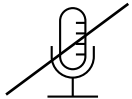
Délégation d'Indre-et-Loire

# Bienvenue

Le webinaire commence dans un instant ....



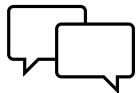
Pour votre information ce webinaire est enregistré.



Vos micros sont coupés.



Indiquez votre nom/prénom et structure sur votre vignette photo (en cliquant sur les petits points « ... »).



Posez vos questions dans le chat de conversation. Des temps questions/réponses sont prévus au cours du webinaire.

# Moustiques tigres vecteurs de maladie

---

# Moustiques tigres – vecteurs de maladies

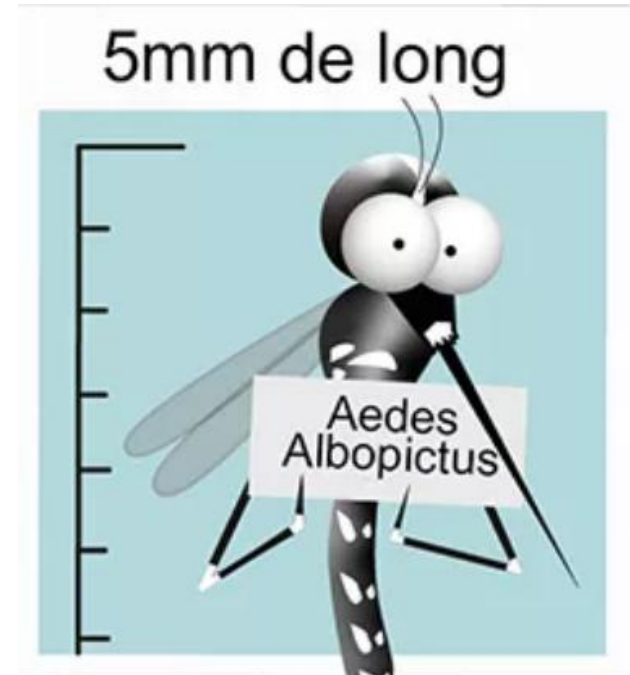
Le moustique tigre a la capacité de transmettre des **maladies infectieuses** (dengue, chikungunya et zika), par le biais de piqûres.

Dans le cadre des missions de lutte contre la propagation des **maladies vectorielles à risque épidémique**, l'ARS Centre-Val de Loire assure :

- **la surveillance entomologique** : suivi de la progression de la colonisation du moustique tigre sur notre territoire
- **la surveillance épidémiologique** : suivi des cas déclarés de dengue, chikungunya et zika dans la région en collaboration avec Santé publique France.

INOVALYS, missionné par l'ARS (marché) pour :

- la surveillance active par relevés des pièges pondoirs,
- la surveillance passive (signalement via une plateforme internet),
- les enquêtes entomologiques et les opérations de démoustication,
- la réalisation de bilans annuels.



# Présentation des intervenants

## Ordre du jour

- Contexte sanitaire et territorial : *comprendre les enjeux liés au moustique tigre (ARS)*
  
- Déroulement d'une enquête entomologique : *de la suspicion à la confirmation (Inovalys)*
  - Coordination avec les acteurs locaux : *un levier essentiel de réussite (Inovalys)*
  
- Organisation d'une opération de démoustication : *prévenir et intervenir efficacement (Rentokil)*
  - Retex après démoustication (ARS)

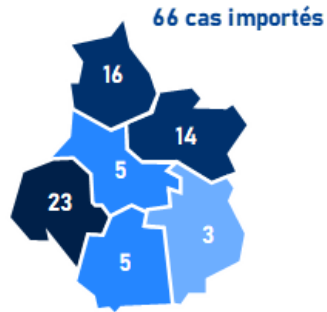
## CONTEXTE SANITAIRE ET TERRITORIAL :

*comprendre les enjeux liés au moustique tigre*

---

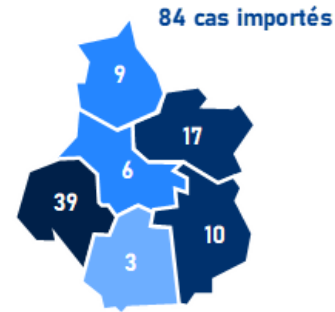
## SURVEILLANCE RENFORCEE CENTRE-VAL DE LOIRE, 2023-2025

2023



France hex. : 2 058 cas importés  
45 cas autochtones (9 foyers)

2024



France hex. : 2 152 cas importés  
84 cas autochtones (12 foyers)

2025



France hex. : 2 277 cas importés  
839 cas autochtones (90 foyers)

### Centre-Val de Loire, 2025

#### 33 cas importés de dengue

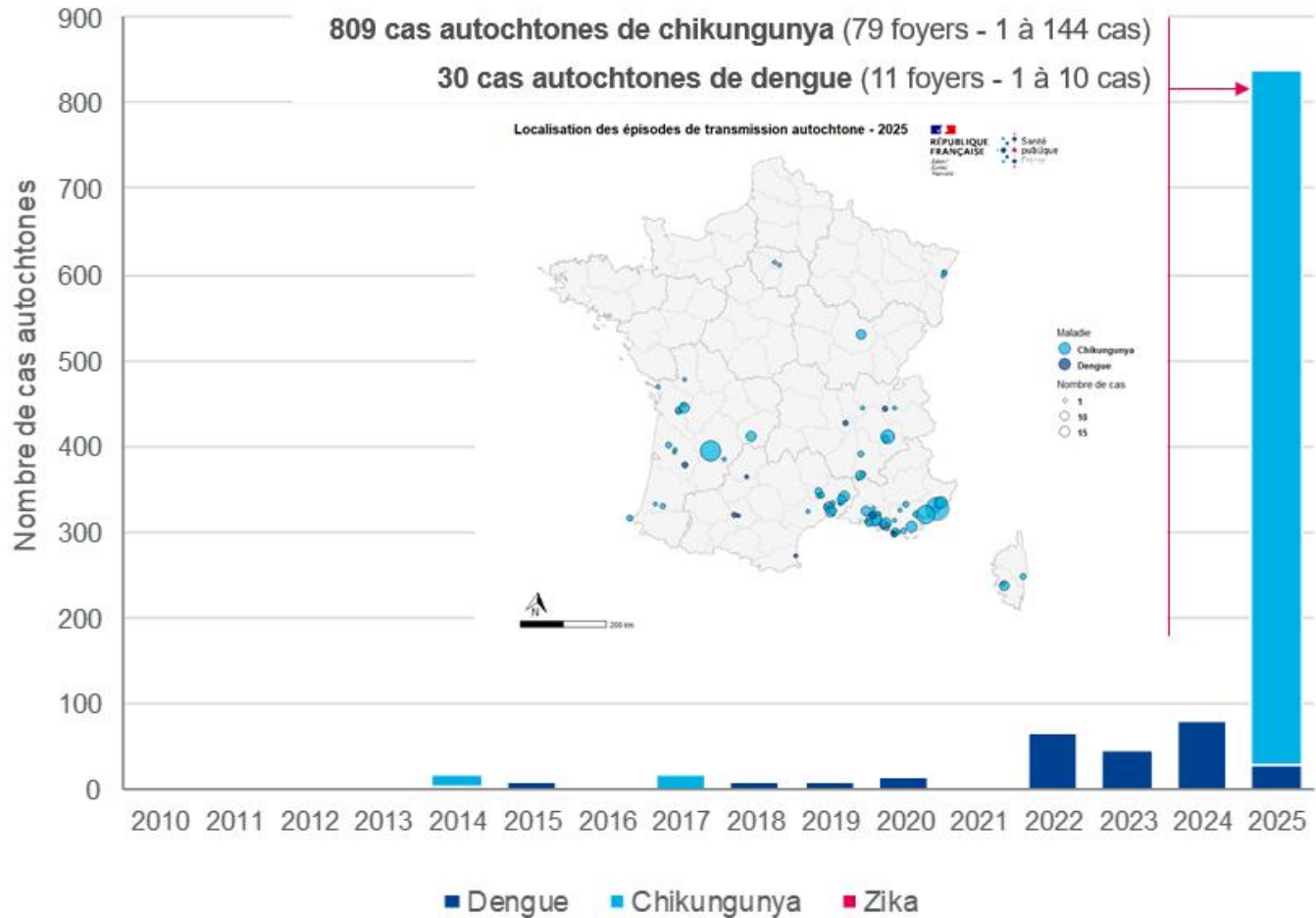
13 cas en provenance de Guadeloupe, 7 de Polynésie française

#### 21 cas importés de Chikungunya

16 en provenance de la Réunion, 3 de Mayotte

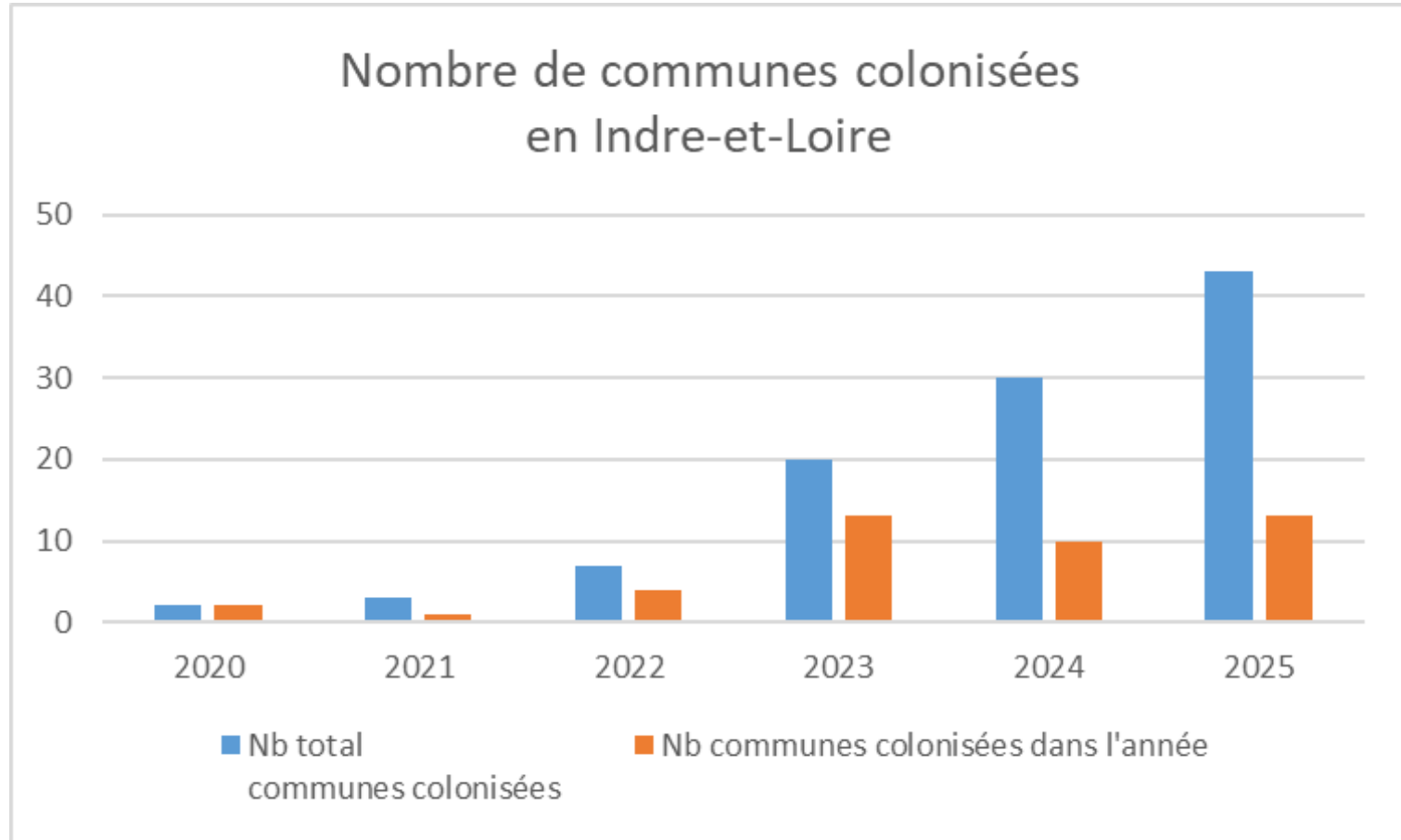
1 cas suspect autochtone de Chikungunya (Orléans,45)

# EPIISODES DE TRANSMISSION AUTOCHTONE FRANCE HEXAGONALE, 2025



# Communes colonisées en Indre-et-Loire

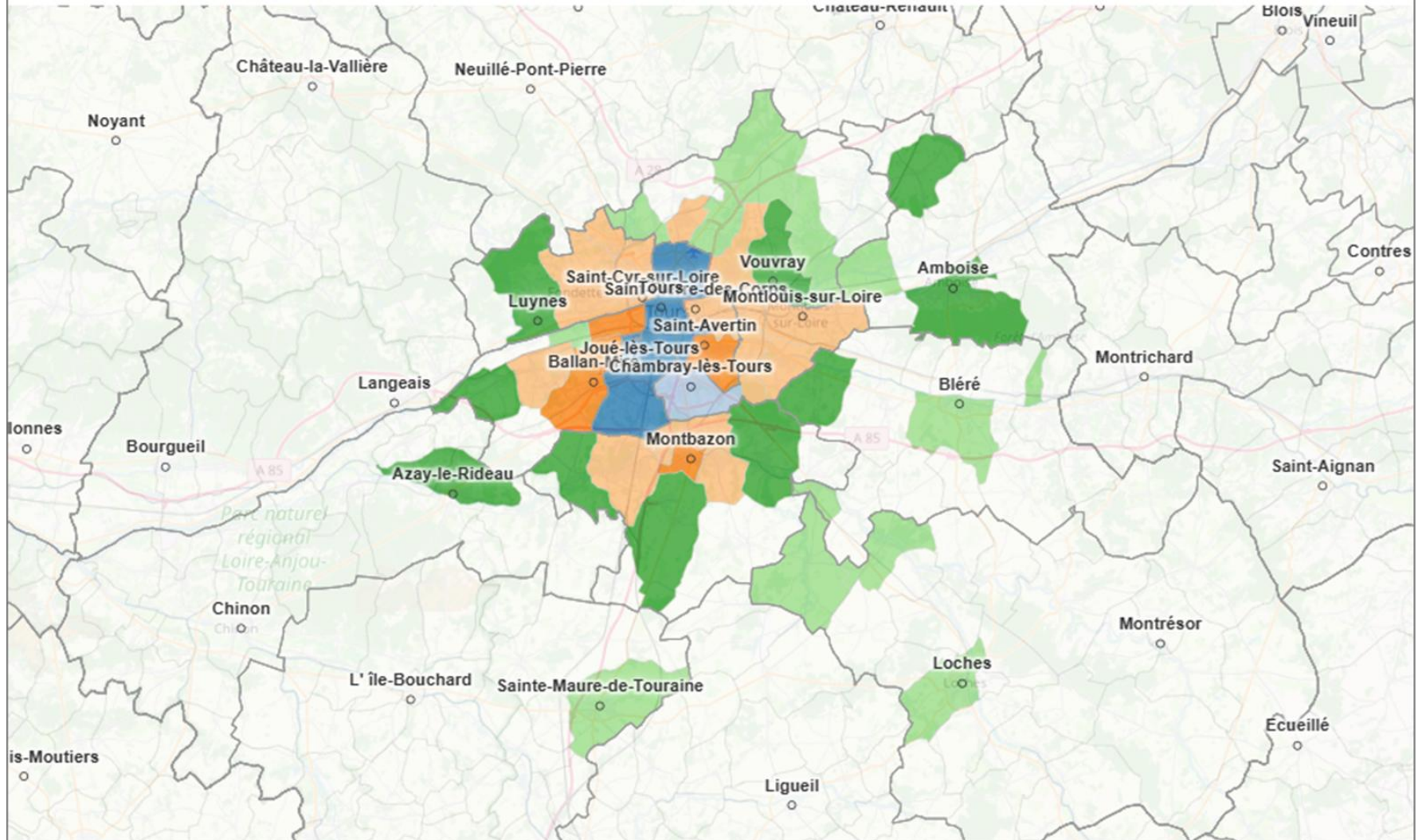
- Nombre de communes colonisées au 31/12/2025 : **43**
- % de population : **63 %** du département et **95 %** de la métropole tourangelle



L'ARS informe en cours de saison les communes nouvellement colonisées (+ la préfecture)

# Colonisation par le moustique tigre

Année de colonisation - Source : ARS Centre-Val de Loire 2025

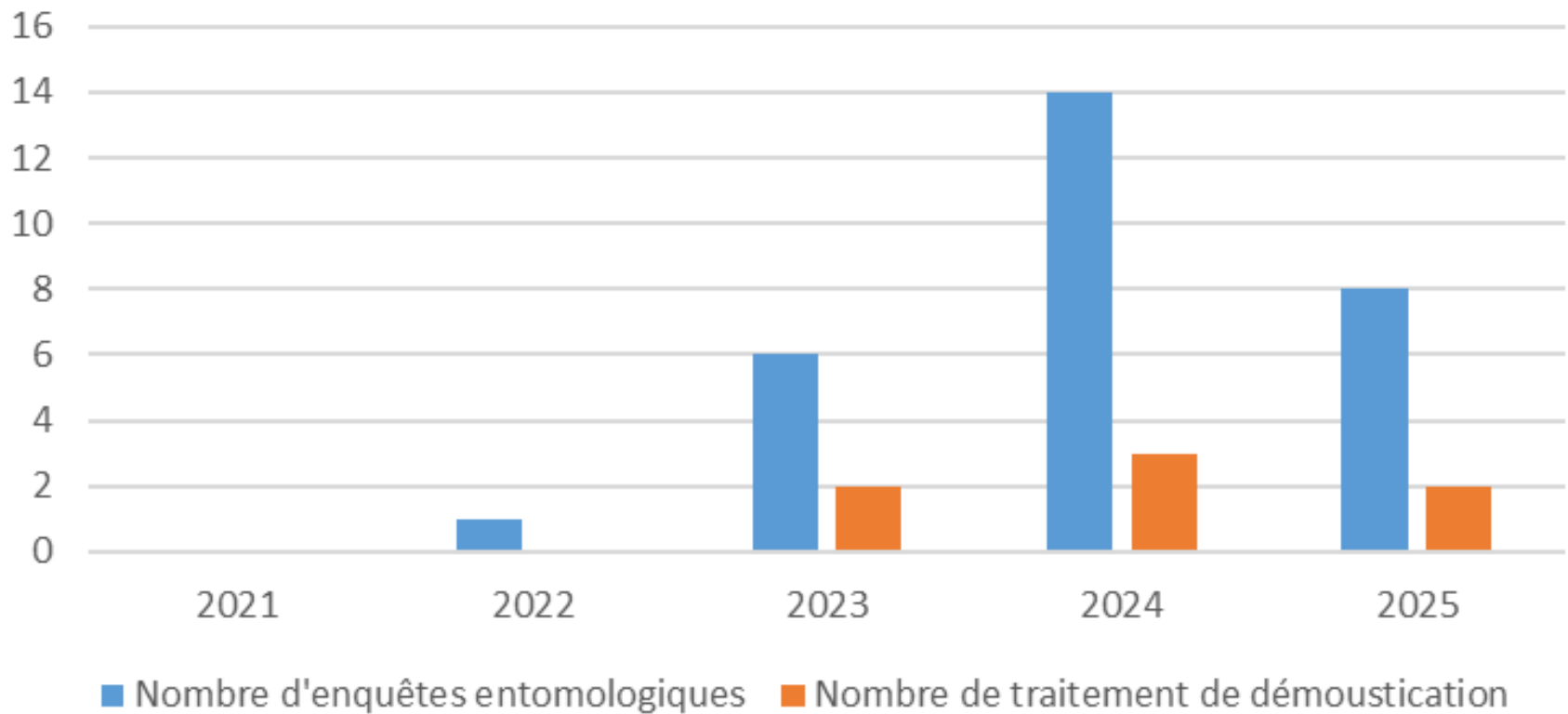


© IGN - Insee 2020

2020 (2) 2021 (1) 2022 (4) 2023 (13) 2024 (10) 2025 (13)

# Enquêtes entomologiques et traitements

## Nombre d'enquêtes entomologiques et de traitement de démoustication en Indre-et-Loire



# De la déclaration d'un cas de Dengue, Zika ou Chikungunya .... à la décision d'une enquête entomologique

Du 1<sup>er</sup> mai au 30 novembre

## Cycle de transmission de la dengue, du chikungunya et du Zika



# De la déclaration d'un cas de Dengue, Zika ou Chikungunya .... à la décision d'une enquête entomologique

- **Lorsqu'un cas de dengue, chikungunya ou Zika est déclaré**, l'ARS réalise une enquête auprès du patient pour déterminer les lieux fréquentés pendant la période de virémie.
- L'ARS demande si besoin à Inovalys une enquête entomologique : enquête de terrain pour rechercher la présence de moustique tigre adultes, évaluer le risque pour le patient d'être ou d'avoir été piqué et déterminer si des lieux nécessitent la mise en œuvre **des mesures de lutte contre les moustiques tigres** (suppression des gîtes larvaires et/ou traitements biocides).

**L'objectif est d'éviter que des moustiques tigres présents piquent la personne malade et transmettent la maladie à d'autres personnes alentours.**

---

# Déroulement d'une enquête entomologique : *de la suspicion à la confirmation*

---

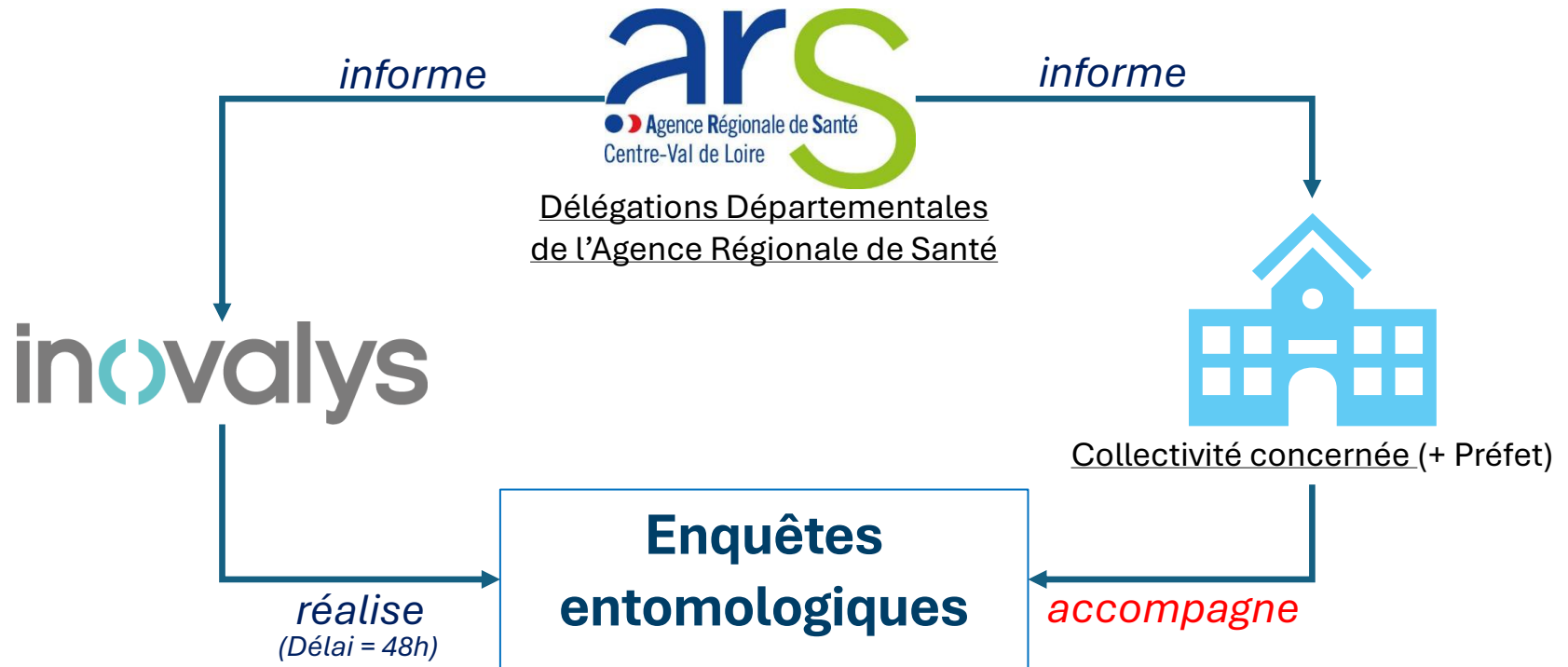
# Enquêtes entomologiques (EE)



Lieux fréquentés par une personne ayant contracté une arbovirose (dengue, chikungunya, Zika)



Apprécier durant la saison active le risque de piqûre d'une personne malade par un moustique vecteur et donc de propagation du virus.



# EE - Déroulement



## Recherche moustique tigre

- Adultes (imagos) ou larves
- Domaine public et privé en **porte-à-porte** (jardins) :  
**Nécessité d'accompagnement**



## Elimination gîtes larvaires

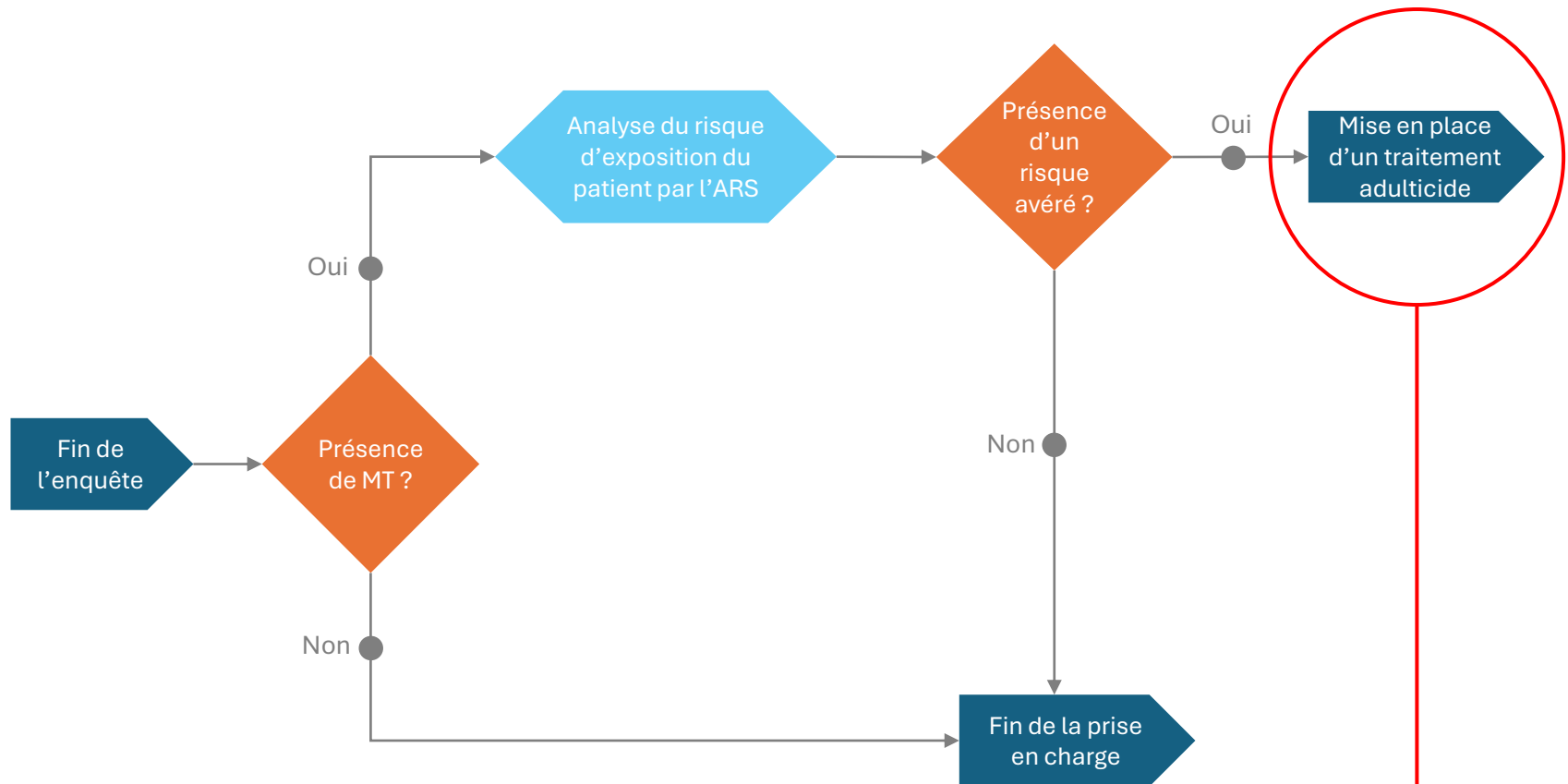


## Sensibilisation habitants

- Gestes de prévention des eaux stagnantes
- Mesures de protections



# EE - Résultats



**Une forte réactivité est nécessaire au regard du risque de transmission de la maladie.**

# Démoustication – Pré réunion

inovalys **Rentokil**



## Elaboration du tracé de traitement

- Mode de traitement (pédestre et/ou véhiculé)
- Difficultés d'accès
- Zones d'exclusions
- Sites à recommandations particulières (ERP, aires de jeux, jardins publics, écoles)



## Zones d'exclusion

- Ruchers (FRGDS)
- Poulailleurs, mares
- Natura 2000
- Crèches, EHPAD



# Démoustication - Visioconférence



Elus, communication,  
voirie, Police Municipale



## Présentation du tracé de traitement

- Mode de traitement (pédestre et/ou véhiculé)
- Difficultés d'accès
- Zones d'exclusions ou sites à recommandations particulières (ruches, poulaillers, mares, Natura 2000, ERP, aires de jeux, jardins publics)



## Organisation logistique

- Restrictions d'accès (≈ 2h) : blocage rue + gestion transports en commun
- Répartition des tâches
- Prévisions météorologiques
- Echanges de coordonnées



# Démoustication - Communication



Préfecture

Centre anti-poison et  
toxico-vigilance

CPTS

Médias locaux

Gestionnaires d'ERP

inovalys

Propriétaires et/ou  
gestionnaires des sites à  
risque identifiés dans la  
procédure d'intervention  
(apiculteurs, agriculteurs  
de parcelles AB,...)



Collectivité

Résidents du périmètre  
devant faire l'objet d'un  
traitement :

- Boîtage du flyer

(document type validé par l'ARS et  
n'ayant pas vocation à être modifié)

- Affichage sur panneaux  
dans le quartier

- Information des  
bailleurs sociaux

# Organisation d'une opération de démoustication :

*prévenir et intervenir efficacement*

---

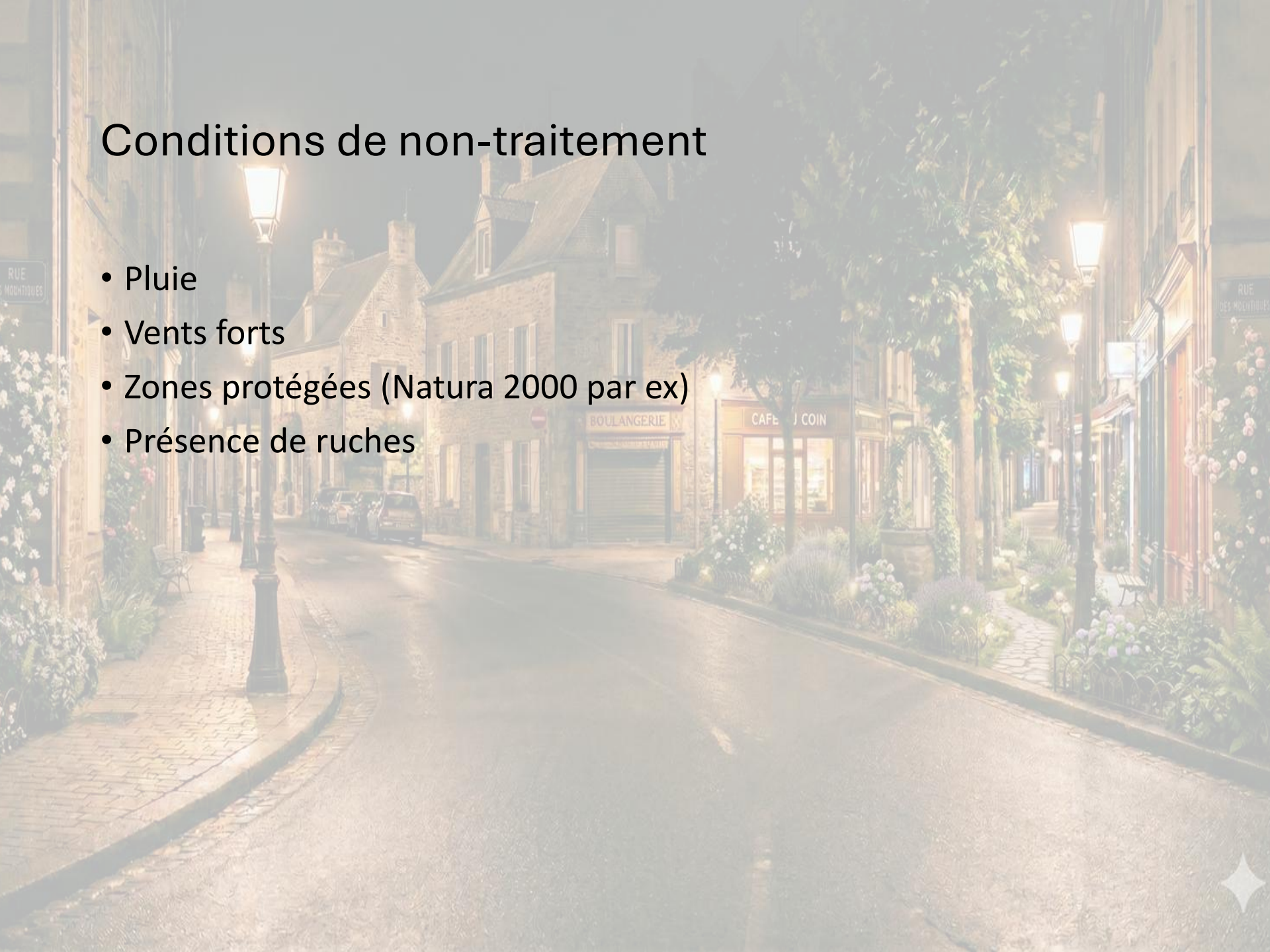
# Rentokil

Les Experts de la lutte contre les nuisibles



# Conditions de non-traitement

- Pluie
- Vents forts
- Zones protégées (Natura 2000 par ex)
- Présence de ruches



# Besoin en éclairage public

- Etre vus (éviter le risque de co-activité)
- Voir (éviter les chutes, chocs, heurts de nos agents)



# Blocage / sécurisation des rues

- Blocage des rues :
  - Éviter le passage de véhicules
  - Éviter la présence de piétons



# Modalités d'accès aux jardins privés

- Accrocher un tissu coloré ou de la rue-balise sur les portails ou portillons d'accès aux jardins pour confirmer la possibilité d'accès aux agents sur un domaine privé.
- Fermer les ouvrants des pavillons / appartements
- Interdiction de venir à la rencontre des agents.
- Retirer le linge séchant en extérieur.
- Si possible, couvrir les piscines, mobiliers d'extérieur, jeux d'enfants.
- Ne pas laisser d'animaux en extérieur (chats, chiens), fermer ou couvrir les clapiers et poulaillers.
- Une lumière extérieure (terrasse) est appréciable pour la sécurité de nos agents.

# Préparation d'un traitement

- Echange avec les experts d'Inovalys sur le tracé
- Echange préalable avec l'ARS / commune concernée / Inovalys.
  - => Validation des zones d'intervention
  - => Définition des besoins de sécurisation (PM, agent municipaux)



# Déroulement type d'un traitement

- Arrivée des agents une heure environ avant le traitement.
- Reconnaissance pédestre ou véhiculée des zones de traitement.
- Préparation du matériel et des produits (en totale autonomie)
- Intervention d'un ou deux binômes formés d'un agent applicateur et d'un agent suiveur (lumière, contrôle environnement). Ce ou ces binômes peuvent être suivis d'un véhicule (Réapprovisionnement, lien avec la police municipale).
- Fin de traitement => rangement du matériel + message à l'ARS (agent d'astreinte)
- **=> NE PAS ENTRER DANS LES ZONES TRAITÉES DANS LES DEUX HEURES QUI SUIVENT LE DÉPART DES AGENTS**

# Matériels utilisés (manu-portés ou véhiculés)

- Les matériels utilisés pour ce type de traitement sont des nébulisateurs thermiques dorsaux (Stihl 430 ou Stihl 450).
  - => Equipements dotés d'une cuve de 11 litres
  - => Equipements bruyants (port du casque anti bruit obligatoire pour les agents)



## Produits utilisés

- Le produit utilisé dans le cadre des traitements adulticides est :
  - => L'aqua K Othrine (Matière active : Deltamétrine)
    1. Abattage ou effet "Knowdown" : agit sur le système nerveux de l'insecte, par contact ou ingestion, et provoque sa paralysie
    2. Mortalité : l'activité insecticide se prolonge après pénétration dans l'organisme et provoque la mort
    3. Débusquage : incite les insectes à sortir de leur refuge



## Fiche d'identité Aqua® K-Othrine®



**Autorisation de mise sur le marché**  
AMM n°FR-2017-0078



**Composition**  
20 g/l de Deltaméthrine (2 % m/m)

**Type de produit**  
TP18 Insecticide

**Formulation**  
Emulsion aqueuse (EW)



**Classement**  
Toxicité aiguë (catégorie 4)  
Danger par aspiration (catégorie 1)  
Sensibilisation cutanée (catégorie 1)  
Toxicité aiguë et chronique pour le milieu  
aquatique (catégorie 1)



**Conditionnement**  
1 L

En cas d'urgence, appeler le 15 ou le centre antipoison.

## Équipements de Protection Individuelle (EPI)

Ce produit est un insecticide. Comme pour tout produit biocide, l'opérateur doit respecter les précautions d'emploi liées à l'utilisation de ces produits lors de la préparation, l'application du produit ainsi que lors du nettoyage du matériel.

Porter des équipements de protection adaptés : gants, combinaison et lunettes.



### GANTS

Porter des gants résistants aux produits chimiques (en nitrile norme NF EN 374)



### MASQUE RESPIRATOIRE

Porter un appareil de protection respiratoire (A2/P3)



### LUNETTES

Porter des lunettes de protection (certifiées EN 166 : 2002 - CE, sigle 3)



### COMBINAISON

Porter une combinaison de catégorie III type 4

# Nombre de traitements

- Cas importés :
  - 1 seul traitement est réalisé
- Cas autochtones :
  - 2 traitements peuvent être réalisés à la demande de l'ARS



# La réussite d'un traitement : la communication !



Logo mairie

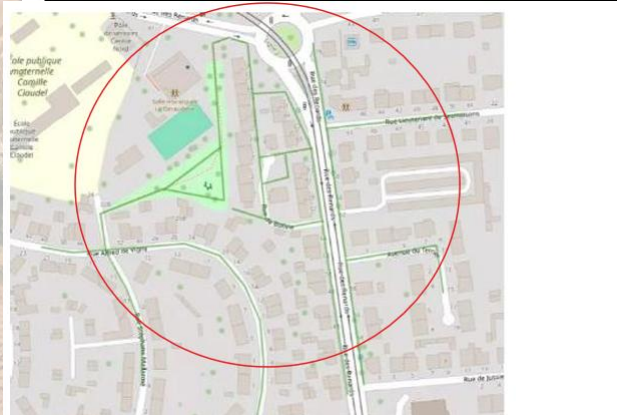


## TRAITEMENT DE DÉMOUSTICATION

Sur la demande de l'**Agence régionale de santé (ARS)**, un traitement ciblé contre le moustique tigre doit être réalisé autour d'un lieu fréquenté par une personne atteinte de la dengue, du chikungunya ou du Zika. Ce traitement préventif, exceptionnel, a pour objectif d'éviter une chaîne de transmission locale de ces maladies. Il sera effectué par la société privée Rentokil coordonnée par le laboratoire inovalys  
Ce traitement insecticide, d'une durée d'environ 1h, aura lieu dans votre rue :

**Jeudi 10/07/2025 de 22h30 à 01h00**

*Intervention susceptible d'être reportée en cas de pluie/vent incompatible avec le traitement ou autres aléas*





# Après le traitement

---

# Après le traitement

- L'ARS adresse un **RETEX** à compléter à chacun des intervenants pour améliorer l'organisation des enquêtes entomologiques et des opérations de démoustication.



# Pour + d'informations sur le moustique tigre

- RDV sur le site de l'ARS Centre-Val de Loire :

<https://www.centre-val-de-loire.ars.sante.fr/moustique-tigre-et-lutte-anti-vectorielle>

- Espace « **collectivités** » (article clé en main pour brochure municipale ou site internet, diaporamas présentés lors des webinaires régionaux de 2025 « mobilisation collective pour réduire les nuisances et les risques » et 2026 « plans de gestion communaux », avec FAQ et replay)
- Espace « Professionnels de santé »
- Espace « Grand public » (dont une **foire aux questions en cas de traitement** de démoustication dans le quartier)



# Contacts

**Laëtitia HERRY**, chargée de veille et de surveillance sanitaire

- 02 38 77 34 57
- [laetitia.herry@ars.sante.fr](mailto:laetitia.herry@ars.sante.fr)

**Carinne LEDUC**, référente eaux de loisirs et environnement extérieur

- 02 38 77 34 26
- [carinne.leduc@ars.sante.fr](mailto:carinne.leduc@ars.sante.fr)

**Anne PILLEBOUT**, responsable du département santé environnement et déterminants de santé

- 02 38 77 34 62
- [anne.pillebout@ars.sante.fr](mailto:anne.pillebout@ars.sante.fr)

Mails : [ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-DD37-UNITE-SANTE-ENVIRONNEMENT@ars.sante.fr) / [ARS-CVL-DD37@ars.sante.fr](mailto:ARS-CVL-DD37@ars.sante.fr)

Tél : 02 38 77 34 37

---

**Merci de votre attention !**